

échouer par obstruction une loi réparatrice ; il déclarait de toutes parts, dans les circonscriptions protestantes, que jamais il n'userait de *coercition* ou de *contrainte* à l'égard du gouvernement oppresseur. L'intention des Archevêques et des Evêques ne pouvait donc être douteuse pour ceux qui connaissaient les hommes et les faits.

Mais, il faut le dire, une sorte de vertige s'empara des électeurs catholiques de la Province de Québec. "Laurier est Canadien-français : c'est la première fois que notre race et notre religion ont une chance de prendre le gouvernement du pays. Comment un Canadien-français pourrait-il ne pas être dévoué à la cause des écoles catholiques et françaises du Manitoba ? Les conservateurs sont au pouvoir depuis que l'injustice a été commise, et pendant six ans ils n'ont rien fait. Laurier rendra justice à nos compatriotes en 6 mois. Nommons Laurier, nommons les hommes de son parti. Vive Laurier ! Vivent les libéraux !"

Et les électeurs catholiques de la province de Québec vont jusqu'à se persuader que si Laurier a fait échouer la loi réparatrice, c'est parce qu'elle n'allait pas assez loin et ne rendait pas une justice suffisante à la minorité catholique, et les voilà qui élisent 49 libéraux contre 16 conservateurs. Les autres provinces élisent 68 libéraux et 69 conservateurs. Total des députés conservateurs, 85 ; total des députés libéraux, 117. Onze députés se disent *indépendants* des deux partis.

Le résultat des élections générales était l'avènement des libéraux au pouvoir et le passage des conservateurs à l'opposition. Wilfrid Laurier se trouva *chef du cabinet*, ou, comme l'on dit dans le style anglais, *Premier*.

Les élections s'étaient faites sur la question des écoles du Manitoba. M. Laurier avait solennellement promis de la régler à l'entière satisfaction des parties. A peine était-il au pouvoir, que le chef de l'ancien cabinet, devenu le chef de l'opposition, Sir Charles Tupper, déclara loyalement et noblement que si M. Laurier présentait au parlement une loi de réparation, "il pouvait compter sur son cordial concours pour la restauration des droits et des privilèges de la minorité canadienne-française et catholique de Manitoba." M. Laurier est donc sûr du double appui des libéraux et des conservateurs pour restituer aux catholiques du Manitoba leurs anciens droits ; il en a pris l'engagement. Tous les députés libéraux de la province de Québec, et même quelques-uns des autres provinces, ont promis justice aux catholiques.

Que va faire le nouveau gouvernement ? M. Laurier s'appuie avec M. Greenway. Un règlement est concerté entre le premier ministre libéral de la confédération et le premier ministre